Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID: 024-200040392-20240926-DEC2024046-AR

### DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND PERIGUEUX

255 me Mortha DESRUTIAUX Lyoco PERIGUEUX

#### **DECISION DU PRESIDENT**

 $\Diamond$   $\Diamond$   $\Diamond$   $\Diamond$   $\Diamond$ 

# Objet : renouvellement de la ligne de trésorerie du Grand Périgueux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil à son Président,

Le Président,

### **DECIDE**

De contracter auprès du Crédit Agricole une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :

# Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES		
Prêteur	Crédit Agricole	
Objet	Financement des besoins de trésorerie.	
Nature GEUOIRES GMAR	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages	
Montant maximum	3 000 000 EUR	
Durée maximum	12 mois	
Taux d'Intérêt	Taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois : Dernier EURIBOR 3M connu : 3.551 (août 2024) Marge : 0.10% Soit un taux de départ de 3.6510% modifiable chaque mois Variable en fonction de la moyenne des EURIBOR des 3 mois précédents flooré à 0%	

Intérêts	Un arrêté est établi à la fin de chaque Recu en préfecture le 26/09/2024  Cet arrêté indique le montant des prorata des sommes utilisées et de la LD: 024-200040392-20240926-DEC2024046-AR
Modalités de remboursement	<u>Capital</u> : possible partiel ou total, sur demande écrite de la collectivité par fax ou mail. Le remboursement des fonds est réalisé via la procédure de débit d'office, sans mandatement. <u>Intérêts</u> : prélèvements par débit d'office 5 jours ouvrés après le terme et sans mandatement. Chaque remboursement en capital reconstitue le droit à tirage.
Date d'effet du contrat	05/10/2024
Droit de timbrage/Frais de dossier/CNU	NEANT
Commission d'engagement	3000 EUR. Commission due quelles que soient les utilisations de la ligne. Elle est payable en une seule fois lors de la mise en place et sans mandatement. Elle est réglée dès la prise d'effet du contrat via la procédure de débit d'office.

# Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait à Périgueux, le 2 6 SEP. 2024

Le Président du Grand Périgueux

Jacques AUZOU

Affichée le

2 6 SEP. 2024

LE GRAND PERIGUEUX
Communauté d'Agglomération
255 rue Martha Desrumaux
CS 6003 - 24000 PERIGUEUX
Tél.: 05 53 35 86 00 - Fax: 05 53 54 61 56
SIRET: 200 040 392 00231 - APE 8411 Z